

CONSEIL MUNICIPAL. Les élus persistent à vouloir écouter les citoyens sur la réforme des collectivités territoriales

Créon retire le référendum et maintient la consultation

Hier soir, le Conseil municipal de Créon a annulé sa précédente délibération instituant un référendum local sur l'inclusion éventuelle de la commune dans une future métropole bordelaise.

Les élus ont ensuite pris une seconde décision lançant un comité consultatif sur « l'avenir de la commune de Créon dans la réforme des collectivités locales ».

Ce comité distinct de l'assemblée communale pourrait prendre en charge l'organisation d'un débat et d'une consultation des citoyens sur la réforme des collectivités territoriales.

Variation de vocabulaire

Ces deux textes étaient adoptés au cours d'une session extraordinaire en présence d'un auditoire exceptionnel d'une quarantaine d'habitants et de représentants des communes voisines.

Les différences entre les deux délibérations portent sur des changements de forme : pas de « référendum décisionnel » mais une consultation citoyenne, pas de date prédéterminée, pas de question de compétence (ou non) des édiles mais la volonté de solliciter l'avis de la population. Pour Jean-Marie Darmian, maire et conseiller général, l'enjeu est simple : « Les Créonnais veulent-ils être dilués dans une agglomération d'un million d'habitants ? De quel poids leurs élus pèseraient dans une entité qui cumulerait les compétences de la



Jean-Marie Darmian détaille le projet de loi de réforme des collectivités territoriales. (pHoto Thierry David)

CUB et du Conseil général actuels ? »

Enjeu et périmètres

Selon l'orateur, le préfet devrait choisir entre trois périmètres possibles : la CUB d'aujourd'hui, la CUB plus les communes de la première couronne et enfin l'ensemble du territoire du Scot (Schéma de cohérence et d'organisation territoriale) de l'agglomération bordelaise.

À titre personnel, le conseiller général déplore que les équipements, que les contribuables créonnais ont financés, entrent dans le patrimoine de la future entité prévue par la commission Balladur.

Le Conseil municipal de Créon prend en compte les griefs qui ont conduit le préfet de Gironde à déferer sa délibération du 6 août devant le Tribunal administratif.